



Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

COMMUNE DE DENAIN

Arrêté accordant un Permis de démolir

Délivré par le Maire au nom de la Commune

Description de la demande	Caractéristiques du dossier
Déposé complet le 20/01/2025	N° PD 059172 25 C0002 Référence cadastrale : AZ204
Avis de dépôt affiché le 20/01/2025	
Par Monsieur France KARANAKOV	
Demeurant 1 Rue des Commelmes 51420 CERNAY-LES-REIMS	
Pour Démolition d'une petite partie de l'extension arrière 6,22m ²	
Sur un terrain sis 41 RUE MONTESQUIEU 59220 DENAIN	

Le Maire de **DENAIN**,

Vu la demande de PD 059172 25 C0002 susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021 et le 16/12/2024,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2007 instaurant l'obligation de demander l'autorisation de permis de démolir.

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est **accordée**.

Article 2 : En application de l'article R. 452-1 du code de l'urbanisme, vous ne pouvez pas entreprendre les travaux de démolition avant la fin d'un délai de 15 jours à compter de la date à laquelle vous avez reçu notification du présent arrêté.

Conformément à l'arrêté du 02/01/2002, les propriétaires publics et privés d'immeubles construits avant le 1er juillet 1997 doivent, préalablement à toute démolition effectuer un repérage des matériaux et produits concernant de l'amiante et en transmettre les résultats aux personnes chargées de travaux de démolition.

Fait à DENAIN

Le - 5 FEV. 2025

Le Maire,

Anne-Lise DEFOURTON

